



Chèque émis sur un compte cloturé

Par **domi**, le **27/05/2008** à **10:56**

Une personne m'a fait un cheque mais elle s'est trompée de chequier et a émis un chèque sur un compte cloturé ! que va-il se passer? cette dame va-t-elle se retrouver interdit bancaire?

Par **novice43**, le **28/05/2008** à **13:38**

Bonjour,
Rassurez vous, la seule chose est que le chèque va revenir non payé. A vous ensuite d'aller voir la dame, de lui remettre le chèque d'erreur contre un autre moyen de paiement.
L'interdiction bancaire passe par un délai d'au moins de 30 jours (si je ne me trompe pas) avant qu'il soit prononcée par la Banque de France.
plus d'infos :
<http://www.avsconseils.com/interdit-bancaire.htm>
cordialement,

Par **domi**, le **28/05/2008** à **13:41**

Merci , ça me rassure car vu son age , je n'ai pas envie qu'elle se fasse du souci ou qu'elle ait des problèmes !